

COMMUNE DE BAGNOLET (Seine Saint-Denis)

DIRECTION GENERALE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

N°2023/081

093-219300068-20230510-2023081-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

DECISION

OBJET : Décision portant approbation contrat de prestation « Formation Dispositif Congés Menstruel » des agents de la Direction des Ressources Humaines

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22;

Vu la délibération n° 200709 du 09 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire,

Vu le projet de contrat de prestation portant sur l'animation d'une session de formation à destination des agent.e.s de la Direction des Ressources Humaines « **Sensibilisation au Dispositif Congés Menstruel** » qui aura lieu le 17 mai 2023 de 10h30 à 12h30,

Vu le contrat de prestation pour les agents de la Direction des Ressources Humaines dispensé par l'Association Règles Élémentaires.

Considérant que ce projet répond à une demande importante,

Considérant que cette prestation permet l'acquisition de connaissances nécessaire aux agents de la Direction des Ressources Humaines

DECIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE le contrat portant sur la prestation de l'Association Règles Élémentaires pour un montant de 650 € TTC.

ARTICLE 2 : DIT que la journée de formation aura lieu le 17 mai 2023 de 10h30 à 12h30,

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2023

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Monsieur le Comptable Public de Montreuil et sera inscrite sur le registre des délibérations et des décisions. Il en sera par ailleurs rendu compte au conseil municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois de sa notification.

Fait à Bagnolet, le 10 Mai 2023

Le Maire



Tony Di Martino